

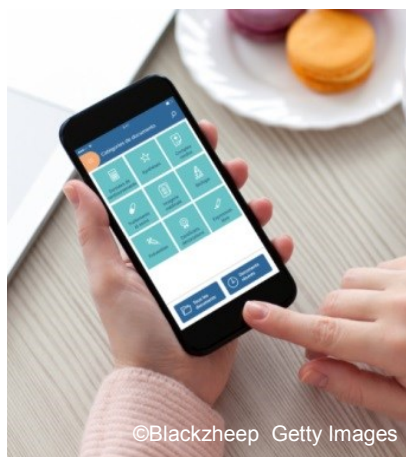
Dijon, le 7 février 2019

L'Assurance Maladie

## 30 000 Dossiers Médicaux Partagés (DMP) déjà créés en Côte-d'Or !

Officiellement lancé en novembre dernier, le Dossier Médical Partagé (DMP) a déjà convaincu plus de 30 000 Côte-d'Oriens, qui ont majoritairement créé leur dossier sur internet [dmp.fr](http://dmp.fr), ou bien en pharmacie ou dans une agence de l'Assurance Maladie.

**Gratuit et confidentiel, le Dossier Médical Partagé est la mémoire de votre santé !**



©Blackzheep Getty Images

Visuels disponibles en téléchargement [ici](#)  
Vidéo de présentation du DMP [ici](#)

- ✓ Véritable carnet de santé numérique, le DMP permet de **sauvegarder vos informations médicales\*** et de les partager avec les professionnels de santé de votre choix.
- ✓ **Très utile en cas d'urgence**, le DMP peut vous sauver la vie car les secours peuvent consulter vos antécédents médicaux.
- ✓ Tout le monde peut créer son DMP : **enfants comme adultes**, quel que soit son régime de sécurité sociale.
- ✓ L'accès au DMP est hautement **sécurisé** : le patient garde le contrôle de ses données puisqu'il choisit les professionnels de santé qui auront le droit d'y accéder. Seuls le patient et les professionnels de santé autorisés peuvent y accéder.

### POUR CREER VOTRE DMP, C'EST SIMPLE !

- Rendez-vous sur [dmp.fr](http://dmp.fr), muni(e) de votre carte Vitale
- ou demandez à votre pharmacien d'ouvrir votre DMP
- Il est également possible d'ouvrir votre DMP dans les agences CPAM à Auxonne, Beaune, Dijon et Montbard

*\*Historique des soins de 24 derniers mois, pathologies et allergies éventuelles, traitements médicamenteux, comptes rendus d'hospitalisation et de consultation, résultats d'examens... (et bientôt les directives anticipées et le carnet de vaccination) : le DMP permet de rassembler ces informations dans un seul espace sécurisé.*